

CHS du 20 janvier 2022



- Ordre du jour :
- Lecture du RSST
- Qualité de l'air
- Température dans les salles
- Sécurisation de l'établissement
- Protocole sanitaire
- Questions diverses :
 - Zones calmes
 - Exposition sonore Labo Chimie
 - ...

Qualité de l'air, pollution des sols

- Suivi des polluants par l'APAVE :

Dans le cadre de l'opération citée en objet, je vous propose d'organiser la visite sur site, permettant de déterminer et localiser le positionnement des stations fixes, le 26 novembre 2021 à partir de 10h00.

- Installation d'un capteur de mesure de qualité de l'air au Self :

Résumé du contexte ...

- Pour résumer : le lycée Marguerite Yourcenar a été construit en 1988 au droit de deux anciens sites BASIAS dont les activités de fabrication de véhicules ferroviaires et de métallurgie ont duré jusqu'en 1987. Cinq autres sites industriels ont été recensés dans l'environnement du lycée. Il s'agit de stations-services, d'une imprimerie, de dépôts de liquides inflammables et un atelier de réparation automobile. Le lycée Marguerite Yourcenar est classé en catégorie C, c'est-à-dire que les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires.

Température dans les salles

REGISTRE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Date : 24.01.22	Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur : F. SERRA
Heure : 13h	Signature :
<p>Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail:</p> <p>• Depuis la rentrée de septembre 2021, il fait très chaud dans les salles (1er et 2ème étage). La ventilation ne réussit pas à faire baisser la température. J'ai donc essayé de chercher à régler le climatiseur, mais il ne fonctionne pas. La semaine précédente, il était réglé à 30°C à 16h. Le soir, la température devenait encore plus élevée. Je me souviens également que l'impossibilité d'ouvrir en grand les fenêtres est insupportable. Les élèves souffrent affaiblis, ont leur chaise essuyée de sueur avec les copies. Une solution doit être apportée. La salle des profs est bien ventilée. Les véhicules des moticiens, le coin cuisine (boîtes frigo...) sont mal ventilés. Les salles de travail - calme - pourraient être plus ventilées et plus agréables.</p>	
Nom du responsable hiérarchique : GARNIER - proviseur	Date : 27.01.22
Signature :	
<p>Observations (éventuelles) par le responsable hiérarchique :</p> <p>La température dans nos salles de classe est un problème. J'ai pris la décision de demander à l'équipe d'entretien de faire de son mieux pour régler le climatiseur. Il n'y aura pas de problème dès ce mercredi après-midi. La salle d'attente n'est pas ventilée. Une note sera envoyée dès que j'aurai pu obtenir une date de visite des inspecteurs Hygiène - Sécurité.</p>	

27/01/2022

* quel est le rôle de la ventilation ?

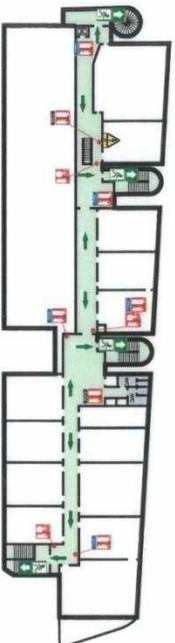
- Madame Laigneau,
-
- Je vous remercie d'avoir pris le temps de signaler, via le registre d'hygiène et sécurité, le désordre que vous avez constaté avec vos élèves.
- Certains de vos collègues m'ont alerté à ce sujet et même proposé de les accompagner dans leur espace de travail.
- J'ai pour ma part pu m'en rendre compte au moment des rencontres en classe avec les parents d'élèves de seconde générale et technologique.
- Avec la gestionnaire et l'agent de maintenance nous allons dans un premier temps demander aux agents polyvalents de :
- ne pas baisser, les soirs de semaine, les volets des salles situées dans les étages
- d'ouvrir, le matin entre 5h45 et 6h, les portes palières à chaque niveau et de les laisser ouvertes pour évacuer le maximum d'air "chaud"
- de veiller à ce que les vasisas soient toujours ouverts dans les couloirs et sur les paliers
- Dans un second temps nous alerterons encore une fois l'antenne régionale et l'inviterons à constater avec nous le désordre signalé
- Parallèlement j'inviterai les Inspecteurs hygiène et Sécurité du Rectorat et de la Région à venir nous apporter leur expertise et leurs recommandations.
- Un CHS sera aussi convoqué afin de traiter cette question de la température dans les salles.
- Il me reste à en définir la date.
-
- Le deuxième point qui concerne les conditions de travail des professeurs relève d'un travail en commission afin de construire un projet répondant aux attentes de chacun d'entre vous. Celui-ci pourra alors être soumis à la collectivité régionale qui l'intégrera dans son plan d'investissement et de travaux.
-
- Respectueusement,
-
- --
- Le Proviseur

Année scolaire 2021-2022

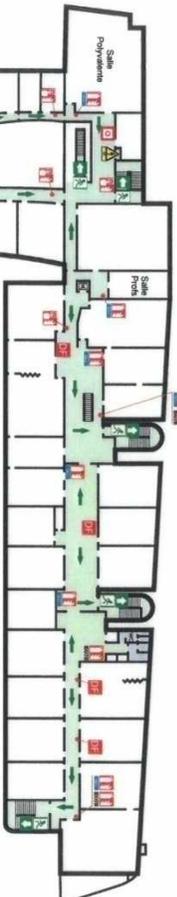
PLAN GENERAL D'INTERVENTION

Lycée Marguerite Yourcenar

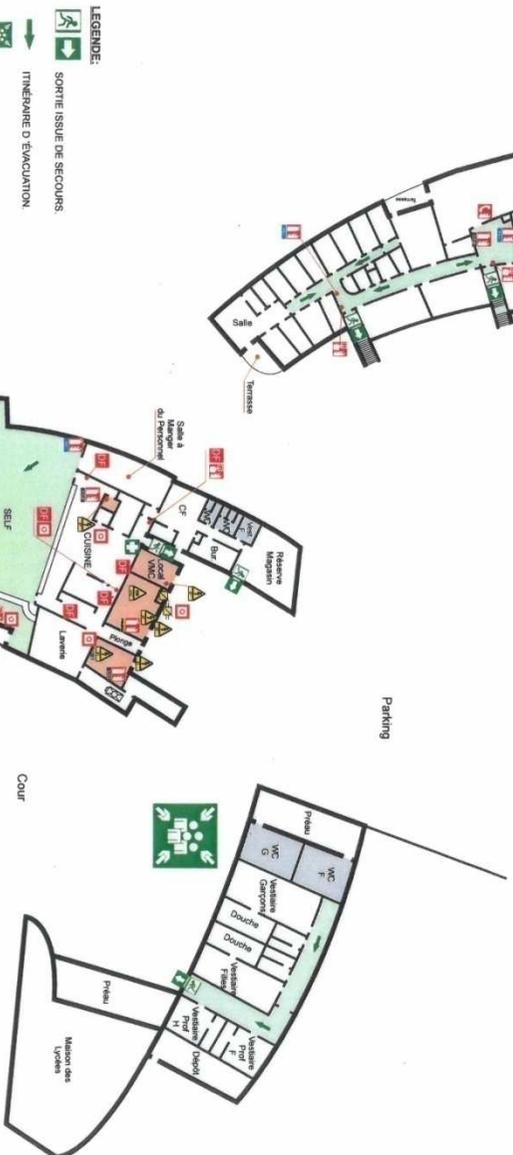
2 Rue du Miroir
72100 Le Mans



2ème ETAGE



1er ETAGE



REZ-DE-CHAUSSEE

- LEGENDE:**
- SORTIE ISSUE DE SECOURS
 - ITINERAIRE D'EVACUATION
 - POINT DE RasSEMBLEMENT
 - ARMOIRE A PHARMACIE
 - DETECTEUR D'ALARME INCENDIE
 - SYSTEME D'APPEL DES SECOURS
 - ARRET D'URGENCE
 - COMMANDE DE DESBRUMAGE
 - EXTINCTEUR A EAU PULVERISEE * ADITIF
 - EXTINCTEUR POUVRE POLYVALENTE
 - EXTINCTEUR DIOXYDE DE CARBONE (CO2)
 - CENTRALE D'ALARME INCENDIE
 - ASCENSEUR
 - LOCAL POUILLIE
 - BARRAGE GENERAL DE L'EAU
 - COUPE-CIRCUIT BASSE TENSION
 - CHAUFFERE GAZ
 - COUPEUR GAZ

- BLOCS SANITAIRES
- CIRCULATIONS
- ZONES A RISQUES

- VOUS ETES ICI



AFD
FE N° 08/10/2017



Mise en sécurité du Lycée

Dans le cadre de l'opération ci-dessus, j'ai bien reçu votre accord de principe de sécurisation de l'accès au lycée et à son hall et je vous en remercie.

Au regard, que les démarches de transfert de propriété sont actuellement en cours de finalisation, une première action pragmatique de résolution de votre problématique de mise en sûreté de l'entrée principale, consisterait à remplacer la porte automatique actuelle situé côté Nord (mise en œuvre en 2008) par une porte ouvrant à la française vers l'extérieur.

Par contre, la prise en compte de votre souhait d'offrir un espace de transition suffisant pour signaler " le passage de la rue à l'école " sera effective, à l'issue de transfert de propriété.

Le 11 avril 2022, début des travaux sur la porte d'entrée dans le hall.

Plan de sûreté

Plan de sûreté – Opération n°17D04285

La sollicitation d'un complément financier, nécessaire à la mise en sûreté périmétrique de l'entrée Nord/Est, sera soumise à l'arbitrage lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Néanmoins, les études de projet seront lancées à l'issue du transfert de propriété des parcelles n°202 en totalité et n°203 en partie.

Le découpage cadastral de la parcelle n°203 est à réaliser sur l'emprise définie dans le plan avant-projet.

Pour information : Les services de la ville du Mans ont entamé la préparation du levé topographique du parvis et les démarches de transfert de propriété.

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et l'absence de symptômes depuis 48h • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 10 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Autotest immédiat • Autotest à J+2*, J+4* 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours • Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	<p>L'élève pourra rester en classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'autotest fait immédiatement est négatif • Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*] = Réalisation du premier autotest

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Covid-19

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée • Hybridation pour les élèves de 4^e et 5^e avec jauge à 50 % selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 5^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en intérieur pour les activités de basse intensité dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> • les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance • les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Avril 2021

Zone calme et Agora

- **Constat** :

- Hall d'entrée engorgé
- Élèves stationnant
- Zone bruyante
- Manque d'espace de travail en autonomie
- ...

- **Pistes de réflexion** :

- Nouveau mobilier
- Transformation en zone de travail
- Agrandissement
- ...



Exposition sonore au labo de sciences

**Lors de la visite du local, le bruit semble être issu du moteur des caissons mais également être la conséquence du passage de l'air dans les tuyaux. A priori, on ne constate pas de vibration (les caissons sont posés sur les armoires). La pièce est grande mais relativement étroite (résonance ?)*

**Ces caissons de ventilation et de filtration ne peuvent pas être arrêtés*

**La fiche descriptive du caisson indique un niveau sonore maximum de 49 dB. La société a été contactée et confirme ce niveau. Elle indique que ces caissons font partie des caissons de ventilation et de filtration les plus silencieux. La société indique n'avoir pas rencontré de problème à ce jour.*

**L'estimation du niveau sonore cumulé des caissons porterait le niveau sonore à environ 52-53 dB*

**Une augmentation de 5 à 10 dB est généralement perçue comme un bruit étant deux fois plus fort. La perception du bruit dépend des usagers et de la sensibilité individuelle.*

Personnels utilisant ce local : Mme Fergeau (temps plein) / M Vatel (mi-temps) / M Chouteau (mi temps mais plutôt SVT) / Mme Garault (mi-temps)

Suivi de la situation et axes possibles de travail

**L'agent exerçant à temps plein a refusé la proposition de mise à disposition de protection individuelle contre le bruit (EPI) de type Bouchon moulé individuel au regard du fait qu'il n'était pas envisageable de travailler avec cela dans les oreilles. Un casque anti-bruit a*



Bonne soirée et merci